Nations Unies S/PRST/2005/66



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2005

Original: français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5340e séance du Conseil de sécurité, le 21 décembre 2005, dans le cadre de l'examen de la question intitulée « La situation concernant la République démocratique du Congo », le Président du Conseil a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité félicite le peuple de la République démocratique du Congo pour le bon déroulement du référendum sur le projet de constitution. Le nombre élevé de participants traduit une aspiration sincère à la paix et à la réconciliation nationale.

Le Conseil de sécurité rend hommage au travail de la Commission électorale indépendante, qui, avec le soutien logistique sans précédent et remarquable de la MONUC (la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo) et avec l'aide de la communauté internationale, a su relever ce défi.

Le Conseil de sécurité rappelle son attachement à la tenue des élections dans les mois à venir, élections qui doivent avoir lieu avant la fin de la période de transition, le 30 juin 2006. Il appelle le Gouvernement d'unité nationale et de transition à répondre aux attentes du peuple congolais et à tout mettre en œuvre pour que les prochains scrutins se tiennent conformément au calendrier de la Commission électorale indépendante. »

05-65861 (F) 211205 211205